



COMMUNE DE CORTAILLOD

Conseil général du 4 mai 2023

Type d'objet : MOTION

Auteur(s) : Les Vert(e)s, Ecologie et Liberté

Titre : Mise en œuvre de zones 30 km/h et 20 km/h dans le village

Contenu :

Nous demandons au Conseil communal de généraliser le 30 km/h sur les routes communales et de prévoir une zone 20km/h pour la rue des Coteaux. En effet, une étude de mobilité est actuellement élaborée dans le cadre de la révision du PAL et c'est le moment idéal pour procéder à de tels changements.

Développement :

Partout, dans le canton, les zones 30km/h se généralisent : Val-de-Ruz, Hauterive, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, et près de chez nous : Milvignes (village de Colombier) et Boudry. Le moment est venu également pour Cortailod de généraliser les zones 30km/h et ainsi favoriser les piétons et cyclistes.

Limiter la vitesse à 30km/h accroît la sécurité routière, ainsi que la qualité de vie, améliore aussi la coexistence du trafic motorisé avec les piétons et les cyclistes. Auprès des spécialistes de la sécurité routière, les avantages du 30km/h généralisé sont incontestés. La réduction de la vitesse est également un instrument important pour diminuer les émissions de CO².

Cela inciterait également la population à favoriser la mobilité douce, car c'est souvent la peur du trafic, la difficile cohabitation avec les voitures et la vitesse qui empêche les gens (les enfants) de se déplacer à vélo ou à pied. Une commune « moderne » se doit de favoriser ce mode de transport.

Sur les routes suisses, près de deux tiers des accidents graves se produisent en localité. Chaque année, rien que sur les tronçons limités à 50 km/h, 1900 usagers de la route

subissent des blessures graves et 80 autres perdent la vie.(*) Des études empiriques montrent que plus elle est élevée, plus le risque d'accident est grand et plus les conséquences d'un accident sont lourdes. L'influence de la vitesse n'est toutefois pas linéaire: le risque pour un piéton d'être tué en cas de collision avec un véhicule circulant à 50 km/h est six fois plus élevé qu'à 30 km/h.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la procédure est nettement simplifiée pour l'instauration de zones 30km/h. Voici le texte officiel que le Conseil fédéral avait publié, suite à sa séance du 10 novembre 2021 :

Sur les routes en localité, la limitation générale de vitesse est de 50 km/h. Toute dérogation à cette règle, notamment pour mettre en place une zone 30, nécessite actuellement une expertise. Le Conseil fédéral propose qu'il soit désormais possible de renoncer à cette expertise pour instaurer des zones 30 sur des routes d'intérêt local.

Avant, il était possible de mettre en place des zones 30 uniquement pour atténuer des dangers particuliers de la circulation routière, pour réduire les atteintes excessives à l'environnement ou pour améliorer la fluidité du trafic. Actuellement, ces zones peuvent être aménagées aussi pour d'autres motifs liés aux conditions locales, notamment pour améliorer la qualité de vie, à l'instar des autres réglementations et restrictions du trafic.

Conclusion :

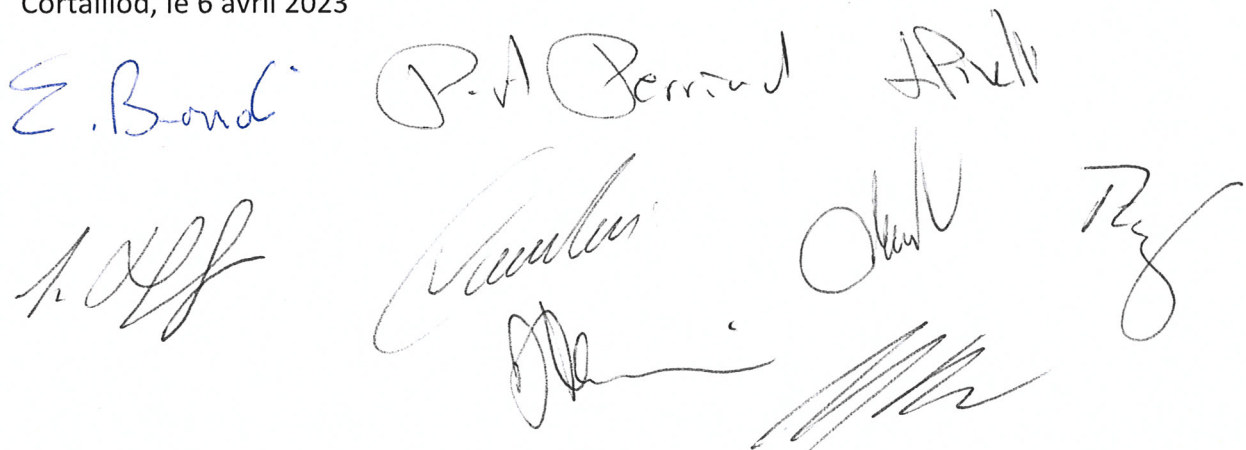
Le moment est venu de généraliser le 30km/h sur les routes communales et ainsi uniformiser la vitesse sur le territoire communal. La zone 20km/h à la Rue des Coteaux, appelée « Zone de rencontre », se justifie par le fait d'être une rue commerçante, à proximité de l'école, où les piétons et surtout les enfants sont prioritaires.

Il en va de la qualité de vie de tout le monde, tant au niveau sécuritaire, sonore et environnemental. Faire de notre beau village de Cortaillod, un lieu où il fait bon vivre !

(*)Source : Sinus BPA 2020

Les Vert(e)s, Ecologie et Liberté

Cortaillod, le 6 avril 2023



Handwritten signatures of council members, including E. Bond, P. A. Perraud, J. Rivet, and others.